

ngera ! »



Thierry Luthers et Patrick Remacle ont, durant leurs deux années d'enquête, fabriqué 50 heures de matière, ramenées à 66 minutes pour le format du documentaire.

© DOMINIQUE DUCHESNES.

L'enquête s'expriment, sans pouvoir entrer dans les détails du dossier. C'est le cas notamment du procureur fédéral adjoint Eric Bisschop ou de Julien Moinil, le magistrat fédéral ayant requis contre Stéphane Pauwels. Ils expliquent comment une enquête est menée. L'avantage de Moinil, et c'est pareil pour le juge d'instruction Michel Claise, c'est de n'y rien connaître en foot. J'exagère à peine en disant qu'ils ne savaient pas qui était Kevin De Bruyne. Et donc, il n'y a de risque de traitement de faveur pour personne.

Qui est également interviewé dans l'émission ?

T.L. : Roland Duchâtelet. Son analyse est intéressante car il parle très bien du milieu, dont il est dégoûté. Tout comme Abbas Bayat, d'ailleurs. Il y a aussi l'agent de joueurs Jacques Lichtenstein, qui n'est pas vraiment un ami de Mogi. Il y a aussi par exemple Pierre François, le CEO de la Pro League, Grégory Ernès, l'avocat de Meunier et De Bruyne, Kris Wagner, l'ancien procureur de l'Union belge, ou Thomas Chatelle, l'ancien Diable rouge. Mais ce qu'ils disent, vous le découvrirez à l'antenne !

P.R. : Moi qui, dans l'affaire Anne-Marie Lizin, me suis retrouvé pendant neuf ans devant les tribunaux, qui ont fini par dire que j'avais fait mon métier et dit la stricte vérité, vous pensez bien que j'ai veillé à ce qu'on prenne toutes les précautions.

Et vous en sortez avec quel sentiment ?

T.L. : Du dégoût, de la nausée. Je suis écoeuré. J'aime toujours le jeu mais ce milieu, sans foi ni loi, je ne peux plus le voir. Tout le monde ment tout le temps sur tout. J'ai été tellement confronté au mensonge que je le détecte de plus en plus vite, même au téléphone ! Un petit silence veut dire que vous avez frappé juste, et qu'un mensonge est en préparation...

P.R. : Moi, je ne suis pas écoeuré car je n'avais pas d'illusions. Thierry est courageux, voire parfois inconscient.

T.L. : C'est un peu mon testament journalistique. On n'en sort pas indemne.

On sait qu'en mai prochain, Thierry, vous partirez à la retraite. Si vous aviez encore 10 ans à travailler, vous auriez fait cette émission qui ne vous vaudra pas que des compliments ?

T.L. : Excellente question ! S'il me restait dix ans, je ne l'aurais peut-être pas fait...

P.R. : Je l'aurais persuadé d'y aller, mais peut-être de faire autre chose après...

A quelle échéance peut-on attendre un procès ?

P.R. : Il faut d'abord que la chambre du conseil décide d'un renvoi en justice. Depuis plus de deux ans que l'affaire a éclaté, on a l'impression que pas mal de gens ont déjà oublié. L'agenda judiciaire a son rythme, tandis que la roue du football continue à tourner.

T.L. : Je pense que cela passera bien en correctionnelle. Et je crois qu'il y aura de très grosses amendes pour des clubs.

P.R. : Or, on sait que nombre d'entre eux sont en grosses difficultés financières suite à la crise sanitaire.

T.L. : En résumé, ça va sans doute faire très mal. Pas à cause de l'émission ou de la justice mais à cause de ce qu'ils ont fait. Et certains risquent de ne pas s'en remettre. D'autant que, par ailleurs, les partis flamands veulent supprimer les avantages accordés aux sportifs pros au niveau des lois sociales. Des avantages objectivement scandaleux, par rapport au reste de la population...

Il pourrait y avoir des peines de prison ferme ?

T.L. : Certains y sont déjà allés, en préventive, comme Mogi Bayat ou Christophe Henrotay. Je pense que, dans leurs pires cauchemars, ils n'auraient jamais imaginé cela, tant leur sentiment d'impunité était intense. Mais je pense qu'il n'y aura plus que du sur-sis, avec d'énormes amendes. Et plus de dégâts pour les clubs que pour les personnes.

Et ensuite, tout pourrait recommencer comme avant, non ? Car d'autres scandales d'argent sale ou de corruption n'ont finalement pas changé grand-chose aux pratiques du milieu...

P.R. : Les pratiques ne changeront pas après l'émission, mais peut-être après les décisions judiciaires...

T.L. : Moi, je pense que ça va faire mal. Mais qu'ensuite, malheureusement, rien ne changera ! Je crains que tout continue et que les supporters s'intéressent toujours plus au terrain. Mais, bientôt, ce sera sans moi...



Tout le monde se connaît et tout le monde fait la même chose. Je crois que si le Pape reprenait un club, après trois mois, il serait dans le système...

Patrick Remacle



l'affaire Un séisme dont on attend encore la magnitude

GUILLAUME RAEDTS

On « fêtera » sous peu le 3^e anniversaire du « Footbelgate ». Une immense affaire juridico-sportive qui secoue encore aujourd'hui le Landerneau du football belge. Parce qu'il reste encore des ramifications à découvrir avant que la justice ne rende ses verdicts.

1 Un tremblement de terre presque dû au hasard

Le 10 octobre 2018, la justice belge frappe un grand coup. Le parquet fédéral réalise une action d'envergure aux quatre coins du pays. Il a lancé, via le parquet du Limbourg, une instruction pour organisation criminelle, blanchiment d'argent et corruption privée. Cela vise de très nombreux acteurs du football. 44 perquisitions (NDLR : plus 14 à l'étranger) sont réalisées dont 9 dans des clubs de DIA (Anderlecht, Bruges, Genk, Courtrai, Malines, Ostende, Lokeren, Gand et le Standard). Mais également chez 6 membres de CA, 4 agents, 1 coach, 2 arbitres, 1 ancien avocat, 1 bureau comptable, 2 journalistes et 2 bijoutiers. Rapidement, quelques noms filtrent : Dejan Veljkovic, Mogi Bayat, qui restera plus de 40 jours en prison, Ivan Leko ou Herman Van Holsbeeck. 28 personnes sont interceptées dont 22 conduites devant le juge d'instruction du Limbourg. Des objets pour une valeur de huit millions d'euros sont saisis.

Si la justice rue dans les brancards, c'est pour deux motifs : mise en lumière d'un système de fraude fiscale et falsification de deux matchs (NDLR : Antwerp - Eupen et Malines - Waasland-Beveren). Et dire que tout ça a été déclenché fin 2017 par la découverte de transactions financières suspectes dans 27 agences bancaires de Genk.

Deux personnes centrales émergent : Dejan Veljkovic et Mogi Bayat. Le premier est concerné par les deux volets de l'enquête, le second uniquement sur le fiscal en étant soupçonné d'avoir frauduleusement dédouané l'achat de montres de luxe via un « carrousel à la TVA » mais aussi d'avoir maximisé ses profits lors de transferts.

2 Veljkovic « repenti », Malines s'en sort

Le 20 novembre 2018, Dejan Veljkovic

devient le premier « repenti » de Belgique. Un statut qui lui permet d'avoir une remise de peine à condition de collaborer avec la justice. L'agent serbe est au cœur du double volet du « Footbelgate ». Il avait réussi à instaurer un système de commissions occultes via de fausses factures avec l'assentiment de plusieurs clubs belges, dont Bruges et le Standard, et est à la base de la falsification de deux matchs avec son fameux « la cuisine est commandée ». Il a convaincu les dirigeants malinois, approché ceux de Waasland-Beveren mais également deux arbitres, Bart Vertenten et Sébastien Delferière. Si Waasland-Beveren est blanchi (NDLR : à l'exception de Dirk Huyck, son président, et Olivier Swolfs, son directeur financier, pour « omission d'obligation de notification »), Malines est condamné par la Cour d'appel de la Commission des litiges de l'Union belge à rester en D1B et à ne disputer ni la Coupe, ni la Coupe d'Europe. La CBAS confirme la condamnation mais permet au « KaVé » de jouer en DIA.

3 Des ramifications mais différentes enquêtes

Depuis presque trois ans, le football belge anime les chroniques judiciaires avec, ici et là, de nouvelles perquisitions au sein des clubs ou chez des acteurs du ballon rond. Pour le parquet du Limbourg mais plus seulement. Il a tiré sur un premier fil de la pelote et d'autres ont suivi. Grâce à la première enquête – mais aussi via les « FootballLeaks » –, d'autres éléments troublants ont été découverts. À l'image du transfert de Mitrovic à Newcastle qui a mis la puce à l'oreille de la justice en raison de commissions astronomiques. Cela a permis à Michel Claise, juge d'instruction à Bruxelles, de se pencher sur le cas d'autres agents comme Christophe Henrotay, Didier Frenay ou encore Patrick De Koster. Certains intermédiaires devant faire face à des plaintes de joueurs comme De Bruyne, Meunier ou Dimata ou de dirigeants comme Coucke ou Venanzi. Souvent, cela porte sur les commissions. Et là encore, il y a un effet boule de neige. C'est grâce à toutes ces enquêtes et perquisitions qu'il y a eu plusieurs inculpations – dont Roger Vanden Stock, Herman Van Holsbeeck ou Jo Van Biesbroeck – suite à la revente du Sporting d'Anderlecht à Marc Coucke en décembre 2017. Sous l'égide de la juge Laurence Heuseghem cette fois.

20008977

nouvel hors-série



9,90€*
un hors série
inédit en vente
en librairie

* Hors prix du journal. En fonction des stocks disponibles.

Découvrez le hors-série « Blake et Mortimer de A à Z »

Pour célébrer les 75 ans des aventures de Blake et Mortimer, Le Soir propose un hors série exclusif sous forme d'un abécédaire retraçant l'histoire des deux héros et de leur créateur Edgard P. Jacobs.

Une plongée dans un univers riche et inspirant où se mêlent réalisme, science fiction et inventions scientifiques.

LE SOIR

Repensons notre quotidien